

TARIFS ANNUELS 2019 – 2020
COLLÈGE - LEGT - LP

Nos tarifs scolaires sont calculés au plus juste. Ils couvrent les dépenses non prises en charge par l'Etat et les frais correspondants à la scolarité de votre enfant. Le régime est choisi pour l'année entière. Trois factures sont établies sur l'année.

EXTERNAT	COLLEGE, SEGPA, ULIS 3^{ème} Prépa-Métiers	2^{nde} GT	2^{nde} Bac Prof. 1^{ère} Année CAP	Premières Terminales 2^{ème} Année CAP
CONTRIBUTION	513 €	588 €	588 €	618 €

Les externes peuvent, occasionnellement, déjeuner au prix de 6 €.

DEMI-PENSION	COLLEGE, SEGPA, ULIS 3^{ème} Prépa-Métiers	2^{nde} GT	2^{nde} Bac Prof. 1^{ère} Année CAP	Premières et Terminales 2^{ème} Année CAP
CONTRIBUTION	513 €	588 €	588 €	618 €
DEMI-PENSION *	783 €	783 € (4 repas)	990 € (5 repas)	990 € (5 repas)
TOTAL	1296 €	1371 €	1578 €	1608 €

INTERNAT	COLLEGE, SEGPA, ULIS 3^{ème} Prépa-Métiers	2^{nde} GT	2^{nde} Bac Prof. 2^{nde} CAP	Premières et Terminales 2^{ème} Année CAP
CONTRIBUTION	513 €	588 €	588 €	618 €
PENSION *	3172 €	3172 €	3172 €	3172 €
TOTAL (270 € d'arrhes à l'admission)**	3685 €	3760 €	3760 €	3790 €

* Régularisation de 5,65 € par repas, remboursée aux familles en fonction de la date de fin de cours anticipée (selon dates d'examens), pour les demi-pensionnaires et internes présents toute l'année scolaire.

** Cette somme est une avance sur les frais d'internat qui viendra en déduction de la dernière facture.

En cas de départ de l'internat en cours d'année (désistement, changement de régime, exclusion) les arrhes versées ne sont pas remboursées et la période d'hébergement est due en totalité. Pour toute période commencée, la contribution familiale est due.

Afin de faciliter le paiement des frais de l'année scolaire, **nous proposons le règlement par prélèvement automatique mensuel** au 5 de chaque mois **soit 10 prélèvements** d'octobre à juillet (*Imprimés remis à l'admission*).

BOURSES NATIONALES du 2d Degré - Dans les mêmes conditions que dans l'enseignement public, les élèves peuvent bénéficier de Bourses Nationales. **Pour l'entrée en LEGT et LP : les dossiers sont à constituer, auprès de l'établissement d'origine** (sous conditions de ressources).

Des contraintes financières ne doivent pas être un frein à l'inscription de votre enfant au Likès. N'hésitez pas à prendre contact avec le Directeur ou l'Econome, si nécessaire.